

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION
« A LA LUEUR DES CONTES »

Entre :

La Ville de Valentigney, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe GAUTIER, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2023,

Et :

L'association « A la lueur des contes », représentée par son Président, Monsieur Olivier KIRCHNER, dûment mandaté,

Préambule :

La Ville de Valentigney soutient l'association dans son développement, en particulier dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et l'association « A la lueur des contes » en date du 13 décembre 2023 pour une durée de 3 ans (2025-2027).

Il est convenu ce qui suit :

Article unique : subvention de fonctionnement 2025

Pour permettre à l'association « A la lueur des contes » la réalisation d'actions, dont le programme 2025 a été convenu avec la Ville, une subvention de **32 000 €** est attribuée au titre du fonctionnement général conformément à la délibération n°..... du 9 avril 2025 :

- 50% en avril (16 000 €)
- 50% en juin (16 000 €)

Valentigney, le 10/04/2025

Le Président de l'association
« A la Lueur des Contes »

Le Maire de Valentigney

Olivier KIRCHNER

Philippe GAUTIER